

PASCAL DIEUSAERT (CGET – ONPV)

Taux d'activité, d'emploi, part et taux de chômage par sexe, âge, niveau d'études et origine

Le taux de chômage diminue en lien avec la hausse des emplois aidés

L'année 2015 a été marquée dans les quartiers prioritaires par une diminution – bien que modeste – du taux de chômage¹ annuel moyen (de 0,3 point) et ce, pour la première fois après des années de hausses continues. Cette légère amélioration se prolonge en 2016: le taux de chômage annuel moyen des 15-64 ans résidant en quartiers prioritaires est, ainsi, de 25,3 %, soit 1,1 point de moins que l'année précédente, alors qu'il diminue dans une proportion moindre en dehors des quartiers prioritaires (-0,2 point) (**graphique 1**). Cette diminution du taux de chômage est concomitante aux volumes importants de contrats aidés mis en œuvre en 2016, ces derniers bénéficiant particulièrement aux habitants des quartiers prioritaires². L'écart entre le taux de chômage de ces quartiers et celui des autres quartiers des unités urbaines englobantes, diminue donc légèrement (15,4 points en 2016, contre 16,3 points en 2015),

tout en restant important. En 2016, plus de deux adultes sur cinq résidant en quartiers prioritaires et en âge de travailler (15-64 ans) sont à l'écart du marché du travail: le taux d'activité³ (58,2 % en quartiers prioritaires) se révèle, ainsi, très sensiblement inférieur à celui des unités urbaines englobantes (72,1 %).

Au final, la baisse du taux de chômage en quartiers prioritaires ne s'est pas traduite en 2015 et 2016 par une progression du taux d'emploi⁴ mais par celle de l'inactivité. Cette évolution est en partie due à une progression de la part des jeunes en études ou formation⁵ ce qui, à moyen terme, pourrait faciliter leur accès à l'emploi. Le taux d'emploi des 30-64 ans a, quant à lui, progressé de 0,4 point de 2015 à 2016. Au total, le taux d'emploi des 15-64 ans stagne en quartiers prioritaires à 43,5 % en 2016, contre 65,0 % dans le reste des unités urbaines englobantes.

Le taux de chômage est orienté à la baisse, sauf pour les femmes, les non diplômés et les descendants d'immigrés

Globalement, le taux de chômage en quartiers prioritaires est plus de deux fois et demi supérieur à celui du reste des unités urbaines englobantes (25,3 %, contre 9,9 %) (**tableau 1**). Ce ratio est plus important parmi les catégories de personnes a priori les plus insérées sur le marché du travail. Ainsi, le taux de chômage est trois fois plus important pour les personnes âgées de 30 à 49 ans (24,2 % en quartiers prioritaires, contre 8,1 % dans le reste des unités urbaines englobantes), voire parmi les hommes (27,3 %, contre 10,3 %). Qu'ils résident ou non en quartiers prioritaires, les jeunes, les personnes ayant de faibles niveaux d'étude et les immigrés (nés étrangers à l'étranger) ou descendants d'immigrés sont particulièrement exposés au chômage.

Selon les caractéristiques des actifs des quartiers prioritaires, les taux de chômage évoluent de manière plus ou moins marquée même si la ten-

dance générale est à la baisse. Le taux de chômage des hommes diminue ainsi de 2,2 points par rapport à 2015, celui des personnes ayant un niveau d'études supérieures de 1,7 point.

L'analyse de la part de chômage⁶ chez les jeunes est préférable à celle du taux de chômage, du fait de la part importante de personnes encore en études, donc inactives, dans cette classe d'âge. En 2016, cette part de chômage des moins de 30 ans est de 15,6 % contre 17,2 % en 2015 et 19,0 % en 2014.

Les taux de chômage de certaines catégories d'actifs ne diminuent toutefois pas significativement entre 2015 et 2016: celui des femmes se maintient, ainsi, à 23,0 % (contre 22,7 % en 2015); celui des niveaux d'études inférieurs au BEP-CAP augmente de 0,6 point pour atteindre 32,0 %. Enfin, le taux de chômage des immigrés diminue (de 3,0 points) alors que celui des descendants d'immigrés augmente (de 2,0 points).

1. Le taux de chômage rapporte le nombre de chômeurs au nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) de la tranche d'âge considérée.

2. Cf. fiche «Les contrats aidés dans les quartiers prioritaires».

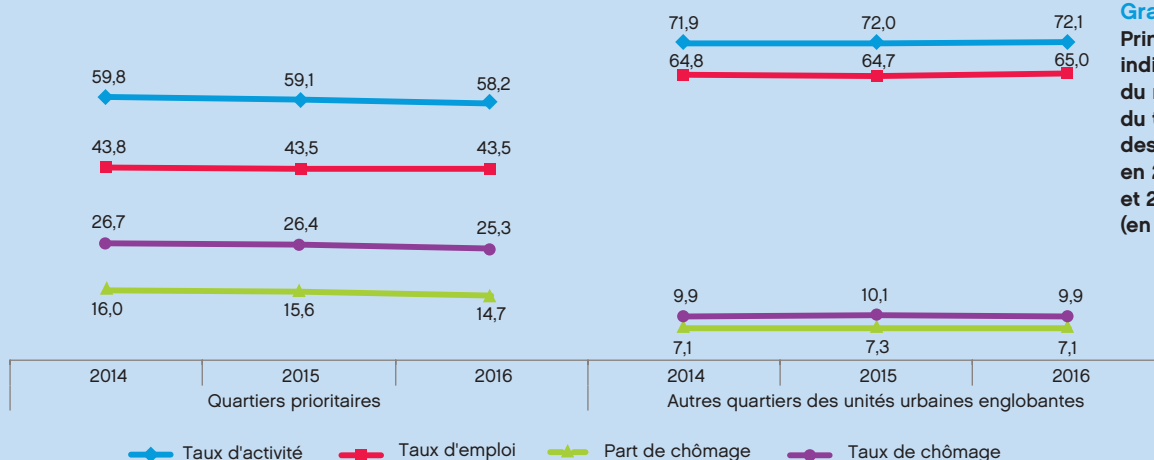
3. Le taux d'activité d'une classe d'âge mesure la part d'actifs dans la population totale de la classe d'âge.

4. Le taux d'emploi d'une classe d'âge rapporte le nombre d'actifs occupés de la classe d'âge à la population totale de cette classe d'âge.

5. Cf. fiche «La situation des jeunes des quartiers prioritaires sur le marché du travail».

6. La part de chômage d'une classe d'âge est égale au nombre de chômeurs sur la population totale de la classe d'âge.

Graphique 1
Principaux indicateurs du marché du travail des 15-64 ans en 2014, 2015 et 2016 (en %)



Source: enquêtes Emploi en continu de l'Insee.

Champ: quartiers prioritaires métropolitains et unités urbaines englobantes.

Calculs: CGET-ONPV.

Note de lecture: en 2016, le taux de chômage des 15-64 ans atteint en quartiers prioritaires 25,3 %, contre 26,4 % en 2015 et 26,7 % en 2014.

Tableau 1

Taux de chômage par tranche d'âge, sexe niveau d'études et origine en 2015 et 2016

	2016		2015		2016	
	Quartiers prioritaires	Autres quartiers des unités urbaines englobantes	Quartiers prioritaires	Autres quartiers des unités urbaines englobantes	Différences quartiers prioritaires / Autres quartiers des unités urbaines englobantes	
	(en %)	(en %)	(en %)	(en %)	(en points)	(en ratio)
Taux de chômage 15-64 ans	25,3	9,9	26,4	10,1	15,4	2,6
Moins de 30 ans	34,3	17,3	35,9	17,4	17,0	2,0
30-49 ans	24,2	8,1	25,1	8,4	16,1	3,0
50 ans et plus	17,7	6,9	18,3	7,0	10,8	2,6
Hommes	27,3	10,3	29,5	10,7	17,0	2,7
Femmes	23,0	9,5	22,7	9,4	13,5	2,4
Niveau Bac + 2 et plus	14,2	6,0	15,9	6,6	8,3	2,4
Niveau Bac	23,7	11,3	24,3	11,0	12,5	2,1
Niveau BEP-CAP	25,9	12,0	27,7	12,0	13,9	2,2
Niveau < BEP-CAP	32,0	17,6	31,4	17,0	14,4	1,8
Immigrés (nés étrangers à l'étranger)	27,0	15,3	30,1	15,8	11,7	1,8
Nés en France descendants d'immigré(s)	31,5	13,1	29,4	12,4	18,4	2,4
Ni immigrés, ni descendants d'immigré(s)	22,0	8,6	22,4	8,9	13,4	2,6

Source: enquêtes Emploi en continu de l'Insee.

Champ: quartiers prioritaires métropolitains et unités urbaines englobantes.

Calculs: CGET-ONPV.

Note de lecture: le taux de chômage des habitants des quartiers prioritaires est de 25,3 % en 2016, contre 9,9 % dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes (15,4 points d'écart). Il est donc 2,6 fois supérieur en quartiers prioritaires.

PASCAL DIEUSAERT (CGET – ONPV)

Inactivité et halo autour du chômage dans les quartiers prioritaires

Une inactivité beaucoup plus élevée que dans le reste des unités urbaines englobantes

L'inactivité, c'est-à-dire la situation des personnes n'étant ni en emploi ni au chômage au sens du Bureau international du travail (BIT), est, en quartiers prioritaires, particulièrement élevée. Parmi les personnes en âge de travailler, le taux d'inactivité dépasse 40 % (32,6 % chez les hommes et 49,8 % chez les femmes), soit 13,9 points de plus que dans le reste des unités urbaines qui abritent des quartiers prioritaires (**graphique 1**). Cette inactivité comprend des personnes en études ou formation et d'autres catégories d'inactifs.

12 % des personnes âgées de 15-64 ans habitant dans les quartiers prioritaires sont en cours d'études ou en formation¹. Parmi les jeunes de 15-29 ans, plus nombreux à poursuivre leurs études scolaires ou universitaires sans travailler ou rechercher un emploi, 35,2 % sont inactifs en formation ou en études, contre 36,8 % pour les autres quartiers des unités urbaines englobantes. Cette part a augmenté chez les jeunes en 2016², notamment avec le plan massif de formation porté par les pouvoirs publics, qui a

permis le doublement du nombre de demandeurs d'emploi en formation pour le porter à 500 000.

L'inactivité comprend, d'autre part, les « autres inactifs », personnes qui sont en dehors du marché du travail pour d'autres raisons que le suivi d'une formation : maladie, contraintes familiales, découragement, souhait de ne pas travailler, etc. Ces personnes qui représentent la part la plus importante des inactifs des quartiers prioritaires (29,7 % des 15-64 ans) sont proportionnellement plus nombreuses en quartiers prioritaires, ce qui explique la quasi-totalité de l'écart constaté en matière de taux d'activité entre quartiers prioritaires et autres quartiers des unités urbaines englobantes (-13,9 points).

Quelles que soient les caractéristiques d'âge ou de sexe, les écarts entre les taux d'inactifs en quartiers prioritaires et ceux du reste des unités urbaines qui les abritent sont importants, particulièrement chez les femmes (49,8 % contre 31,3 %) et les 50-64 ans (46,1 % contre 32,6 %).

Près d'un inactif sur cinq en âge de travailler souhaiterait occuper un emploi

La position des inactifs par rapport à l'emploi est plus difficilement qualifiable que celle des actifs, qu'ils soient en emploi ou au chômage. Certains inactifs sont en dehors du marché du travail par choix. D'autres souhaitent travailler mais ne recherchent pas activement un emploi, ou recherchent un emploi mais ne sont pas disponibles pour en prendre un, par exemple en raison de contraintes familiales ou de santé ; ils ne sont alors pas considérés comme chômeurs selon le BIT. Cette catégorie d'inactifs est appréhendée par l'Insee à travers le concept de « halo autour du chômage ». Parmi les plus de 1 200 000 inactifs de 15-64 ans des quartiers prioritaires, 226 000, soit 17,9 %, sont dans le halo du chômage, représentant 7,5 % du total de la tranche d'âge (**tableau 1**). Près d'un inactif sur cinq résidant en quartier prioritaire se situe dans le halo autour du chômage, soit un taux significativement supérieur

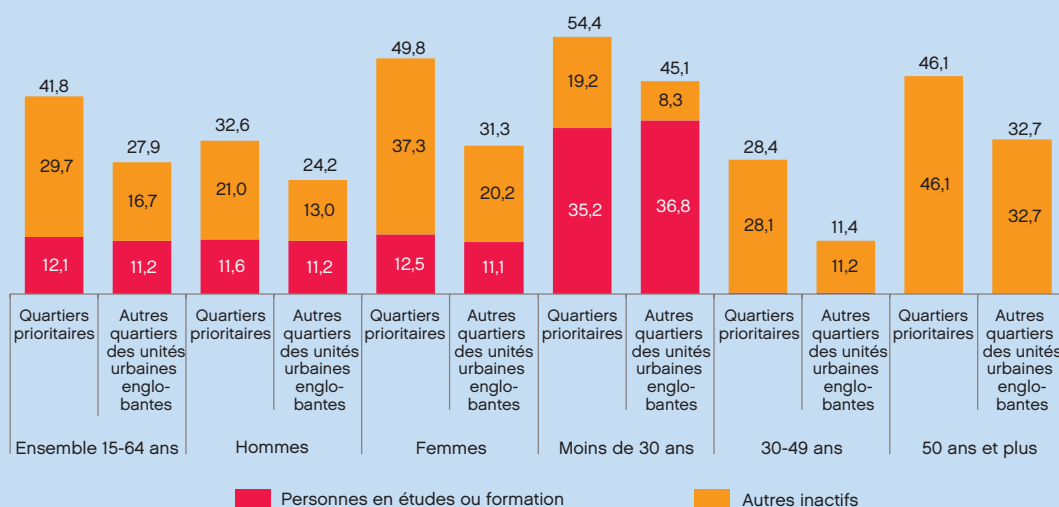
à celui mesuré dans le reste des unités urbaines (12,3 % en 2016).

Par rapport à 2015, cette part augmente de 1,5 point (+0,8 point pour la part dans la population totale). *In fine*, la part des personnes au chômage ou dans le halo autour du chômage atteint 22,2 % en 2016, soit un niveau stable par rapport à 2015 (22,3 %). La diminution du taux de chômage en quartiers prioritaires³ – qui est donc concomitante à une hausse de l'inactivité – en particulier celle liée à la poursuite d'études chez les jeunes, doit donc être relativisée. La hausse globale du halo autour du chômage en 2016 résulte essentiellement de celle des hommes (+3,4 points). Le halo autour du chômage est, en outre, une situation plus fréquente chez ces derniers que chez les femmes (respectivement 23,8 % et 14,5 %) ainsi que chez les personnes de 30 à 49 ans (28,9 %), les plus concernées par l'emploi.

1. Études ou formation conduisant à un diplôme ou un titre reconnu (formations « formelles »).

2. Cf. fiche « La situation des jeunes des quartiers prioritaires vis-à-vis de l'emploi ».

3. Cf. fiche « Taux d'activité, d'emploi, part et taux de chômage par sexe, âge, niveau d'études, origine ».



Graphique 1
Taux d'inactivité selon le fait d'être en formation ou non, par sexe et tranche d'âge en 2016 (en %)

Source : enquêtes Emploi en continu de l'Insee.

Champ : quartiers prioritaires métropolitains et autres quartiers des unités urbaines englobantes.

Calculs : CGET-ONPV.

Note de lecture : en 2016, l'inactivité totale est de 41,8 % pour les habitants âgés de 15 à 64 ans des quartiers prioritaires, dont 12,1 % en études ou formation et 29,7 % dans une autre situation.

Tableau 1

Part du halo autour du chômage parmi les inactifs par sexe, tranche d'âge et niveau de diplôme en 2015 et 2016 (en%)

	Part du halo dans l'inactivité totale				Part du halo dans la population totale	
	Quartiers prioritaires		Autres quartiers des unités urbaines englobantes		Quartiers prioritaires	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Part du halo dans l'inactivité	17,9	16,4	12,3	12,6	7,5	6,7
Sexe						
Hommes	23,8	20,4	13,3	13,3	7,8	6,6
Femmes	14,5	14,1	11,6	12,0	7,2	6,8
Âge						
Moins de 30 ans	14,5	14,2	9,2	9,6	7,9	7,4
30-49 ans	28,9	27,6	33,4	32,2	8,2	7,7
50 ans et plus	12,5	9,5	7,3	7,4	5,7	4,4
Diplôme						
Diplôme Bac + 2 et plus	27,8	20,6	17,5	17,8	5,9	4,5
Bac ou brevet professionnel	17,6	16,2	11,1	11,4	6,7	5,8
CAP, BEP ou autre diplôme de ce niveau	27,4	25,6	17,5	17,9	8,5	7,9
Brevet des collèges, CEP ou aucun	14,2	13,4	8,7	9,0	7,8	7,2

Source : enquêtes Emploi en continu de l'Insee.

Champ : quartiers prioritaires métropolitains et autres quartiers des unités urbaines englobantes.

Calculs : CGET-ONPV.

Note de lecture : parmi les inactifs des quartiers prioritaires, 17,9 % sont en 2016 dans une situation de halo du chômage. Ils représentent 7,5 % de la population de 15 à 64 ans des quartiers prioritaires.

PASCAL DIEUSAERT (CGET – ONPV)

Professions et secteurs d'activité

Une large majorité d'employés ou d'ouvriers parmi les actifs en emploi

En 2016, un peu plus d'1,3 million d'actifs en emploi résident en quartiers prioritaires. Parmi eux, près des trois-quarts (71,0 %) sont employés ou ouvriers, contre 42,3 % dans les autres quartiers des unités urbaines comprenant au moins un quartier prioritaire ([tableau 1](#)). Inversement, en quartiers prioritaires, les cadres, les professions intellectuelles supérieures et les professions intermédiaires sont sous-représentés (23,9 %, contre 51,2 % dans les autres quartiers des unités urbaines). Quelles que soient les caractéristiques d'âge ou de sexe, ces différences entre les habitants des quartiers prioritaires et ceux du reste des unités urbaines englobantes perdurent. Elles illustrent notamment les niveaux de formation globalement plus faibles des habitants des quartiers prioritaires. Toutefois, à niveau de diplôme comparable, les habitants des quartiers

prioritaires occupent plus souvent un emploi moins qualifié que les habitants du reste des agglomérations englobantes¹.

Près de la moitié des hommes en emploi des quartiers prioritaires sont ouvriers (48,4 %), tandis que les femmes sont majoritairement employées (56,7 %). La part des cadres ne varie pas quels que soient l'âge ou le sexe des individus (entre 6,0 % et 7,5 %). En revanche, les jeunes de moins de 30 ans appartiennent plus souvent que leurs aînés à la catégorie des professions intermédiaires, même si cette part demeure plus faible que dans le reste des unités urbaines englobantes (respectivement 21,8 % et 30,2 %). Parallèlement, ils sont moins fréquemment ouvriers (29,2 % chez les moins de 30 ans contre environ 35 % chez les 30 ans et plus).

Des secteurs d'activité qui diffèrent peu selon que l'actif en emploi réside ou non en quartiers prioritaires

Les secteurs d'activité des personnes en emploi résidant en quartiers prioritaires diffèrent assez peu de ceux des habitants des autres quartiers des unités urbaines englobantes ([tableau 2](#)): plus de quatre actifs occupés sur cinq travaillent ainsi dans le secteur tertiaire. Cependant, la construction est légèrement surreprésentée en quartiers prioritaires (6,8 %, contre 4,9 %) au détriment de l'industrie (7,9 %, contre 10,7 %). Pour autant, au sein d'un même secteur d'activité, les emplois sont très variés, notamment en fonction du niveau de qualification des actifs en emploi.

En quartiers prioritaires comme ailleurs, les femmes sont plus nombreuses à travailler dans le tertiaire que les hommes (91,0 %, contre 73,0 %) qui, quant à eux, travaillent davantage dans l'industrie (11,1 %) ou la construction (12,2 %). En outre, les hommes des quartiers prioritaires travaillent plus souvent dans le secteur de la construction que ceux du reste des unités urbaines englobantes (8,5 %). En revanche, les secteurs d'activité des femmes ne diffèrent pas beaucoup selon qu'elles résident ou non en quartiers prioritaires.

Dans le tertiaire, les secteurs d'activité varient, là encore, assez peu selon que les actifs en emploi

résident ou non dans les quartiers prioritaires. Les services administratifs et de soutien (les activités des agences de placement de main-d'œuvre ou de travail temporaire, notamment) sont, toutefois, surreprésentés chez les habitants des quartiers prioritaires (14,9 % contre 6,0 %). Les hommes travaillent davantage que les femmes dans le secteur du transport et de l'entreposage (8,6 % contre 2,5 %). Celles-ci sont, en revanche, plus présentes dans le secteur de l'administration publique, de l'enseignement, de la santé humaine et de l'action sociale (42,5 % des actives en emploi, contre 16,2 % pour les hommes). Cette situation reflète la très faible mixité des métiers au niveau national puisque sur les 87 familles professionnelles reconnues par l'Insee, près de la moitié des femmes en emploi se concentrent dans seulement douze d'entre elles, en 2013². Par âge, les différences sont moins marquées. Le commerce et la réparation d'automobiles et de motocycles sont légèrement moins représentés chez les personnes de 50 ans et plus, au contraire des secteurs de l'administration publique, de l'enseignement, de la santé humaine et de l'action sociale.

1. «Les actifs en emploi des quartiers prioritaires en 2014», rapport ONPV 2015.

2. Chiffres clés 2015 «Vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes», ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes.

Tableau 1
Répartition des actifs occupés par catégorie socioprofessionnelle selon le sexe et la tranche d'âge en 2016

	Ensemble		Quartiers prioritaires					
	Quartiers prioritaires	Autres quartiers des unités urbaines englobantes	Effectifs	Hommes	Femmes	Moins de 30 ans	30-49 ans	50 ans et plus
	(en %)	(en %)	(en milliers)	(en %)	(en %)	(en %)	(en %)	(en %)
Agriculteurs exploitants	0,1	0,3	1,5	0,1	0,1	0,1	0,2	0,0
Artisans, commerçants, et chefs d'entreprise	4,1	5,8	54,1	6,6	1,4	2,6	5,2	3,3
Cadres et professions intellectuelles supérieures	6,6	24,1	87,2	7,4	5,8	6,6	6,5	7,0
Professions intermédiaires	17,3	27,1	228,0	16,3	18,4	21,8	18,0	12,0
Employés	37,7	26,6	497,3	20,5	56,7	38,8	35,1	42,0
Ouvriers	33,3	15,7	439,2	48,4	16,7	29,2	34,4	34,9
Non renseigné	0,8	0,5	10,2	0,6	0,9	1,0	0,6	0,8
Ensemble	100,0	100,0	1 317,4	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: enquêtes Emploi en continu de l'Insee.

Champ: quartiers prioritaires métropolitains et autres quartiers des unités urbaines englobantes.

Calculs: CGET-ONPV.

Note de lecture: en 2016, les ouvriers représentent 33,3 % des actifs occupés des quartiers prioritaires.

Tableau 2
Répartition des actifs occupés par secteur d'activité selon le sexe et la tranche d'âge en 2016

	Ensemble		Quartiers prioritaires					
	Quartiers prioritaires	Autres quartiers des unités urbaines englobantes	Effectifs	Hommes	Femmes	Moins de 30 ans	30-49 ans	50 ans et plus
	(en %)	(en %)	(en milliers)	(en %)	(en %)	(en %)	(en %)	(en %)
Agriculture	0,4	0,7	5,0	0,5	0,3	0,4	0,5	0,1
Industrie	7,9	10,7	104,2	11,1	4,4	6,9	7,6	9,5
Construction	6,8	4,9	89,3	12,2	0,8	6,7	7,5	5,6
Tertiaire	81,6	82,3	1 075,0	73,0	91,0	81,8	81,5	81,7
Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles	10,9	12,3	143,4	12,0	9,7	15,4	11,2	6,4
Transports et entreposage	5,7	5,3	75,0	8,6	2,5	4,2	6,3	5,8
Hébergement et restauration	6,5	4,0	85,0	6,4	6,6	8,0	6,5	5,0
Information et communication	2,1	4,1	27,6	2,7	1,5	2,8	2,0	1,7
Activités financières d'assurance et immobilière	3,4	5,8	44,1	3,0	3,7	3,0	2,9	4,5
Activités spécialisées scientifiques et techniques	4,1	7,0	54,4	4,3	4,0	4,3	4,3	3,7
Activités de services administratifs et de soutien	14,9	6,0	195,8	16,8	12,7	13,5	15,6	14,5
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	28,7	32,4	378,0	16,2	42,5	26,1	27,2	33,8
Autres activités de services	5,5	5,5	71,8	3,1	8,0	4,6	5,4	6,4
Non renseigné	3,3	1,4	43,9	3,2	3,5	4,2	3,0	3,2
Ensemble	100,0	100,0	1 317,4	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectifs (en milliers)			1 317,4	690,8	626,6	306,6	663,8	347,1

Source: enquêtes Emploi en continu de l'Insee.

Champ: quartiers prioritaires métropolitains et autres quartiers des unités urbaines englobantes.

Calculs: CGET-ONPV.

Note de lecture: les actifs occupés des quartiers prioritaires travaillent en 2016 dans 81,6 % des cas dans le secteur tertiaire.

PASCAL DIEUSAERT (CGET – ONPV)

Statuts d'emploi et sous-emploi en quartiers prioritaires

Une sous-représentation d'indépendants et des contrats de travail globalement plus précaires

Parmi les plus d'1,3 million d'actifs en emploi résidant en quartiers prioritaires en 2016, seuls 5,5 % se déclarent non salariés¹, soit deux fois moins que dans les autres quartiers des unités urbaines qui les abritent (9,1 %) (tableau 1). Les femmes non salariées sont encore moins nombreuses (2,6 % des actives occupées, contre 6,9 % dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes), de même que les jeunes de 15 à 29 ans (3,1 %, contre 4,0 %).

Dans les quartiers prioritaires, les contrats à durée indéterminée (CDI) sont très majoritaires parmi les emplois salariés. Ils n'en représentent, cependant, que les trois-quarts contre plus de 85 % dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes. Inverse-

ment, les contrats temporaires sont plus fréquents pour les salariés des quartiers prioritaires. C'est le cas, à la fois, des contrats à durée déterminée (CDD) et des missions d'intérim qui représentent, respectivement, 17,4 % et 6,2 % des emplois salariés, contre 10,6 % et 2,3 % dans le reste des unités urbaines.

Dans les quartiers prioritaires, l'intérim est sensiblement plus fréquent chez les hommes (8,8 %) que chez les femmes (3,6 %) qui, à l'inverse, sont plus fréquemment en CDD (19,5 %, contre 15,6 %). Enfin, en quartiers prioritaires comme ailleurs, les habitants sont plus souvent en CDI après 30 ans (86,6 % chez les actifs en emploi âgés de 50 ans ou plus, contre 55,9 % pour les moins de 30 ans).

Un actif en emploi sur huit est en sous-emploi², mais la situation s'améliore

En 2016, 168 700 actifs en emploi résidant en quartiers prioritaires travaillent à temps partiel et souhaitent travailler davantage ou bien sont au chômage technique ou partiel. Ces situations de sous-emploi concernent 12,8 % des actifs occupés, contre 6,1 % dans les quartiers des unités urbaines englobantes (+6,7 points) (tableau 2). Cet écart est important quels que soient le sexe, la tranche d'âge, le niveau de diplôme et la catégorie socio-professionnelle.

Le sous-emploi touche particulièrement les femmes, qui travaillent plus souvent à temps partiel : 17,2 % de celles en emploi résidant en quartiers prioritaires sont concernées, contre 8,8 % des hommes. Par ailleurs, dans les quartiers prioritaires comme dans les unités urbaines englobantes, le taux de sous-emploi diminue avec l'âge (14,2 % chez les 15-29 ans en quartiers prioritaires, contre 10,9 %

chez les 50-64 ans) et le niveau de diplôme (7,7 % pour les diplômés du supérieur, contre 15,6 % pour les personnes ayant au plus le brevet des collèges). De même, les cadres et professions libérales des quartiers prioritaires sont peu nombreux à être en sous-emploi (5,2 % des actifs en emploi). *A contrario*, les employés, dont les postes sont plus souvent occupés par des femmes, constituent la catégorie socio-professionnelle la plus exposée au sous-emploi (17,4 % des actifs en emploi).

Alors que le taux de sous-emploi est demeuré stable de 2015 à 2016 dans le reste des unités urbaines englobantes, il a diminué dans les quartiers prioritaires (-1,3 point, soit -16 000 actifs occupés). La baisse est plus marquée pour les hommes, les jeunes, les personnes ayant un diplôme du supérieur et les professions intermédiaires.

1. Non salarié : personne travaillant à son compte ou travaillant pour un membre de sa famille sans être salarié.

2. Sous-emploi au sens du Bureau international du travail (BIT) : personnes ayant un emploi à temps partiel qui souhaitent travailler plus d'heures sur une semaine donnée et qui sont disponibles pour le faire, qu'elles recherchent ou non un emploi. Le sous-emploi comprend également les personnes en situation de chômage technique ou partiel.

Tableau 1
Statut des actifs occupés par sexe et tranche d'âge en 2016

	Hommes	Femmes	Moins de 30 ans	30-49 ans	50 ans et plus	Quartiers prioritaires	Autres quartiers des unités urbaines englobantes
Personnes en emploi (en milliers)	690,8	626,6	306,6	663,8	347,1	1 317,4	13 062,0
Part (en % de l'emploi total)	100	100	100	100	100	100,0	100,0
Non-salariés	8,2	2,6	3,1	6,5	5,7	5,5	9,1
Salariés	91,8	97,4	96,9	93,5	94,3	94,5	90,9
Personnes en emploi salarié (en milliers)	632,3	611,8	296,8	619,8	327,4	1 244,1	11 756,6
Part (en % de l'emploi salarié)	100	100	100	100	100	100,0	100,0
Intérimaires	8,8	3,6	7,4	7,1	3,5	6,2	2,3
Apprentis	1,7	1,3	6,2	0,0	0,0	1,5	1,7
Contrats à durée déterminée	15,6	19,3	30,5	15,1	10,0	17,4	10,6
Contrats à durée indéterminée	74,0	75,9	55,9	77,9	86,6	74,9	85,5

Source: enquêtes Emploi en continu de l'Insee.

Champ: quartiers prioritaires métropolitains et autres quartiers des unités urbaines englobantes.

Calculs: CGET-ONPV.

Note de lecture: en 2016, parmi les 1,3174 millions d'actifs occupés des quartiers prioritaires, 94,5 % sont salariés.

Tableau 2
Sous-emploi par sexe, tranche d'âge et niveau de diplôme en 2015 et 2016

	Taux de sous-emploi (en %)				Effectifs en sous-emploi (en milliers)
	Quartiers prioritaires		Autres quartiers des unités urbaines englobantes		Quartiers prioritaires
	2016	2015	2016	2015	
Ensemble	12,8	14,1	6,1	6,1	168,7
Sexe					
Hommes	8,8	10,2	3,9	3,8	60,9
Femmes	17,2	18,2	8,4	8,6	107,8
Âge					
Moins de 30 ans	14,2	16,8	9,0	9,4	43,7
30-49 ans	13,1	14,3	5,5	5,5	87,2
50 ans et plus	10,9	11,3	5,1	5,0	37,8
Diplôme					
Diplôme Bac + 2 et plus	7,7	11,2	4,0	4,1	23,1
Bac ou brevet professionnel	14,3	14,5	7,8	8,0	36,5
CAP, BEP ou autre diplôme de ce niveau	12,6	13,9	7,1	6,2	42,0
Brevet des collèges, CEP ou aucun	15,6	15,6	9,9	10,0	65,9
Catégorie socio-professionnelle					
Cadres et professions intellectuelles supérieures	5,2	4,3	2,4	2,6	4,5
Professions intermédiaires	6,3	10,2	4,5	4,7	14,5
Employés	17,4	18,1	10,9	10,8	86,6
Ouvriers	12,2	13,2	6,4	6,4	53,5

Source: enquêtes Emploi en continu de l'Insee.

Champ: quartiers prioritaires métropolitains et autres quartiers des unités urbaines englobantes.

Calculs: CGET-ONPV.

Note de lecture: en 2016, parmi les actifs occupés des quartiers prioritaires, 12,8 % sont dans une situations de sous-emploi.

PASCAL DIEUSAERT (CGET – ONPV)

La situation des jeunes des quartiers prioritaires sur le marché du travail

Des jeunes chômeurs moins nombreux

En 2016, la situation sur le marché du travail des personnes âgées de 15-29 ans vivant en quartiers prioritaires reste plus difficile que celle des jeunes résidant dans les autres quartiers des unités urbaines qui les abritent. Ainsi, ils sont, au sens du Bureau international du travail (BIT), plus fréquemment chômeurs (15,6 %, contre 9,5 % à l'extérieur de ces quartiers) et moins souvent en emploi (30,0 %, contre 45,4 % dans le reste des unités urbaines englobant les quartiers prioritaires) ([graphique 1](#)).

Près d'un jeune sur cinq est en situation d'inactivité sans pour autant suivre une formation ni des études, contre 8,3 % dans le reste des unités urbaines. Parmi eux, figurent un certain nombre de décrocheurs scolaires pour lesquels l'insertion professionnelle est particulièrement difficile. Néanmoins, par rapport aux deux années précédentes et à l'instar des autres classes d'âges, le nombre de jeunes chômeurs diminue en quartiers prioritaires, alors qu'il reste stable dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes.

La part de jeunes au chômage passe ainsi de 18,8 % en 2014 à 15,6 % en 2016, soit un recul de 3,2 points en deux ans. Cette évolution peut être le résultat du ciblage important des politiques d'emploi vers les jeunes des quartiers prioritaires (dispositifs Emploi d'avenir, Garantie Jeunes et autres contrats aidés¹).

Malgré cette diminution, l'emploi des jeunes des quartiers prioritaires stagne en 2016 par rapport aux deux années précédentes, avec un taux d'emploi autour de 30 %. En effet, la diminution constatée du chômage des jeunes se traduit par une hausse de l'inactivité, due notamment au suivi d'études et de formations (de 33,5 % en 2014 et 2015 à 35,2 % en 2016). Cette progression pourrait s'expliquer par l'impact positif, chez les jeunes, des efforts des pouvoirs publics en matière de dispositifs de retour à l'emploi via notamment le plan massif de formation mis en œuvre à partir de 2016. La hausse de l'inactivité hors études et formation (de 2,2 points en deux ans) oblige toutefois à nuancer cette interprétation.

Un taux de NEET des moins de 30 ans près de deux fois et demie supérieur en quartiers prioritaires

Les jeunes ni en emploi ni en école ni en formation, les «NEET»², représentent 29,0 % des 15 à 29 ans des quartiers prioritaires (soit près de 300 000 personnes), contre 12,7 % de ceux des autres quartiers des unités urbaines englobantes ([tableau 1](#)). Quelles que soient leurs caractéristiques (sexe, niveau de diplôme, origine), la part de jeunes NEET est, en quartiers prioritaires, significativement supérieure à celle des autres quartiers des unités urbaines englobantes.

Illustration de l'inactivité féminine plus importante en quartiers prioritaires : une femme sur trois âgée de 15 à 29 ans est NEET au sens d'Eurostat (contre un homme sur quatre). En dehors des quartiers prioritaires, les femmes sont également plus souvent NEET que les hommes mais de manière moins prononcée :

13,4 %, contre 11,9 % des hommes, soit un écart de 1,5 point, contre 8,4 points en quartiers prioritaires.

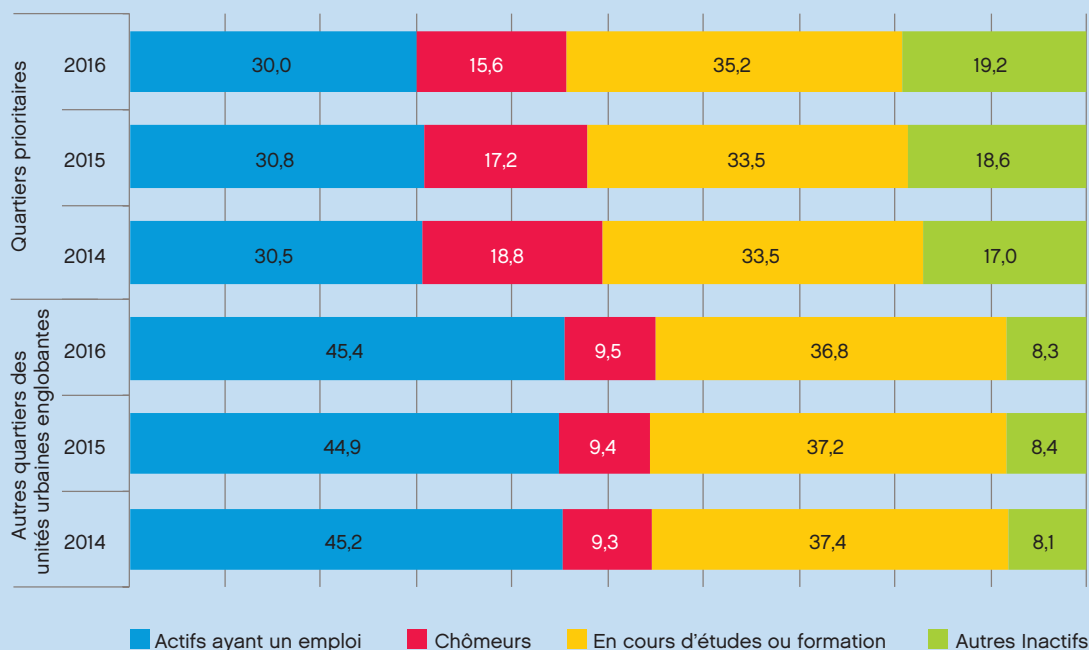
En quartiers prioritaires comme ailleurs, la part des NEET fluctue sensiblement selon le niveau d'études : 19,9 % des jeunes des quartiers prioritaires d'un niveau d'études supérieur à Bac + 2 sont NEET, contre 45,8 % pour ceux d'un diplôme équivalent au BEP/CAP. En deçà d'un niveau BEP ou CAP, les jeunes sont souvent encore scolarisés et le poids des NEET est plus faible que celui des jeunes d'un niveau V³ (31,2 %).

Comme leurs aînés, les jeunes immigrés sont globalement moins formés ont un accès plus difficile à l'emploi : 38,2 % sont ainsi considérés comme des NEET, contre moins de 30 % des jeunes non immigrés.

1. Cf. fiche «Les contrats aidés dans les quartiers prioritaires».

2. Selon l'expression anglo-saxonne *Not in Education, Employment or Training*. Au sens d'Eurostat, les jeunes retenus comme faisant partie des NEET sont au chômage ou inactifs au sens du BIT, ne poursuivent pas une formation formelle (donnant lieu à un diplôme ou un titre reconnu) et ont déclaré ne pas avoir suivi de formation informelle (stages, séminaires, ateliers, conférences, etc.) au cours du mois précédent l'enquête.

3. Sorties après l'année terminale de CAP ou BEP ou sorties de 2nd cycle général et technologique avant l'année terminale (seconde ou première).



Graphique 1
Situation des jeunes sur le marché du travail entre 2014 et 2016 selon le lieu de résidence (en %)

Source: enquêtes Emploi en continu de l'Insee.

Champ: jeunes de 15 à 29 ans vivant en quartiers prioritaires métropolitains ou dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes.

Calculs: CGET-ONPV.

Note de lecture: en 2016, 30 % des moins de 30 ans des quartiers prioritaires sont en emploi, 15,6 % sont chômeurs, 35,2 % sont en études ou formation, 19,2 % dans une autre situation.

Tableau 1

Part des NEET* chez les jeunes en 2016, selon le lieu de résidence

	Part des NEET (en %)		Effectifs (en milliers)
	Quartiers prioritaires	Autres quartiers des unités urbaines englobantes	Quartiers prioritaires
Ensemble	29,0	12,7	296,7
Sexe			
Hommes	24,7	11,9	118,3
Femmes	32,8	13,4	178,4
Diplôme			
Bac+2 et plus	19,9	8,3	29,2
Bac ou brevet professionnel	21,1	9,9	56,0
CAP, BEP ou autre diplôme de ce niveau	45,8	25,2	75,4
Brevet des collèges, CEP ou aucun	31,2	16,2	136,2
Origine			
Immigrés (nés étrangers à l'étranger)	38,2	23,5	78,2
Nés en France descendants d'immigré(s)	25,3	15,9	83,7
Ni immigrés, ni descendants d'immigré(s)	27,6	11,0	134,9

Source: enquêtes Emploi en continu de l'Insee.

Champ: jeunes de 15 à 29 ans vivant en quartiers prioritaires métropolitains ou dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes.

Calculs: CGET-ONPV.

Note de lecture: en 2016, parmi les jeunes des quartiers prioritaires, 29,0 % sont NEET, contre 12,7 % dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes.

* Not in Education, Employment or Training : personnes ni en emploi, ni en formation.

PERRINE KAUFFMANN (Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques – Dares, ministère du Travail)

Les contrats aidés dans les quartiers prioritaires

La part des résidents des quartiers prioritaires parmi les bénéficiaires de contrats aidés a augmenté d'un point entre 2015 et 2016

En 2016, 58 000 résidents des quartiers prioritaires de France métropolitaine ont bénéficié d'un contrat unique d'insertion (CUI) ou d'un Emploi d'avenir (EAv), soit 14 % de l'ensemble des bénéficiaires, 13 % parmi les CUI et 20 % parmi les EAv, ce qui correspond aux objectifs fixés pour 2016 ([tableau 1](#)). Le CUI est un contrat qui a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi. Il se décline en contrat initiative emploi (CIE) dans le secteur marchand et en contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) dans le secteur non marchand. L'Emploi d'avenir propose, quant à lui, des solutions

d'emploi aux jeunes peu ou pas qualifiés et a pour objectif de leur ouvrir l'accès à une qualification et à une insertion professionnelle durable.

La part des résidents des quartiers prioritaires augmente légèrement entre 2015 et 2016 en CAE (de 0,5 point) et en EAv (de 0,9 point). Elle progresse, par contre, de manière nettement plus importante en CIE (de 3,7 points). Cela est notamment dû à la création, en avril 2015, des CIE-Starter (contrats spécifiques à destination des jeunes de moins de 30 ans) qui sont en partie destinés aux habitants des quartiers prioritaires. En 2016, 27 % des entrants dans ce type de contrat habitaient ainsi en quartiers prioritaires.

Des profils différents entre les résidents des quartiers prioritaires et les habitants des unités urbaines englobantes

Les bénéficiaires des CUI issus des quartiers prioritaires sont globalement plus jeunes que les autres : 32 % ont moins de 26 ans, contre 25 % dans les unités urbaines environnantes. Cette différence d'âge est moins marquée pour les CAE, respectivement à 20 % et 19 %. À l'inverse, en Emploi d'avenir, les habitants des quartiers prioritaires sont plus âgés : 64 % ont 22 ans ou plus dans le non-marchand, contre 58 % dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes.

Les bénéficiaires des CUI résidant en quartiers prioritaires sont moins diplômés que ceux des autres quartiers alors qu'en Emploi d'avenir, c'est le phénomène inverse qui est observé ([tableau 2](#)). Cette situation s'explique par une dérogation accordée aux habitants des quartiers prioritaires en Emploi d'avenir : leur niveau de diplôme peut aller jusqu'à Bac + 3 s'ils

ont recherché un emploi pendant au moins 12 mois au cours des 18 derniers mois, alors qu'en règle générale, les bénéficiaires ne peuvent avoir un niveau d'études supérieur au BEP, CAP ou équivalent.

Quel que soit le lieu de résidence, les hommes sont majoritaires dans le secteur marchand tandis que les femmes prédominent dans le non-marchand. Cette surreprésentation des hommes dans le secteur marchand est néanmoins plus marquée chez les habitants des quartiers prioritaires : ils représentent 65 % des bénéficiaires de CIE, contre 57 % en dehors des quartiers prioritaires. Enfin, les bénéficiaires habitant en quartiers prioritaires sont moins souvent des travailleurs handicapés : en CIE, seuls 5 % sont dans ce cas, contre 9 % dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes.

Des employeurs similaires en CUI mais pas en Emploi d'avenir

Les résidents des quartiers prioritaires sont un peu moins fréquemment en CDI que les autres bénéficiaires (70 % en CAE, contre 73 %) et un peu plus souvent à temps partiel (14 % contre 12 %). En Emploi d'avenir non marchand, ils travaillent plus fréquemment pour des associations ([tableau 3](#)). En revanche, ils sont moins souvent embauchés par les communes, les EPCI et

les autres collectivités territoriales. En Emploi d'avenir marchand, les habitants des quartiers prioritaires sont 80 % à travailler dans le tertiaire, contre 76 % pour les bénéficiaires des unités urbaines englobantes. En CUI, les habitants des quartiers prioritaires et ceux des autres quartiers des unités urbaines englobantes travaillent pour les mêmes types d'employeurs.

Tableau 1
Part des résidents des quartiers prioritaires dans les embauches en contrat unique d'insertion (CUI) et en Emploi d'avenir (EAv), en 2016

	CUI-CIE marchand	CUI-CAE non marchand	CUI ensemble	EAv marchand	EAv non marchand	EAv ensemble	Ensemble des contrats aidés
Nombre d'entrées	71 900	274 100	346 000	14 900	52 400	67 300	413 300
dont résidents des QP (en %)	15,7	12,2	12,9	15,8	21,6	20,3	14,1
Nombre de résidents des QP	11 300	33 400	44 700	2 300	11 300	13 700	58 400

Source: ASP.

Champ: entrants en contrats aidés en 2016 résidant en France métropolitaine – conventions initiales.

Traitements: Dares-Insee.

Note de lecture: en 2016, parmi les 413300 embauches en contrats aidés (CUI et EAv), 14,1 % résident en quartiers prioritaires, soit 58400.

Tableau 2
Profil des entrants en CUI et en EAv, en 2016 (en %)

	CUI-CIE		CUI-CAE			EAv marchand		EAv non marchand	
	En QP	Autres quartiers des unités urbaines englobantes	En QP	Autres quartiers des unités urbaines englobantes		En QP	Autres quartiers des unités urbaines englobantes	En QP	Autres quartiers des unités urbaines englobantes
Âge du salarié									
Moins de 26 ans	32	25	20	19	Moins de 18 ans	1	1	0	0
26 à 49 ans	56	50	64	56	18-21 ans	43	48	36	42
50 ans et plus	12	26	17	24	22 ans et plus	56	51	64	58
Sexe									
Hommes	65	57	29	26	Hommes	61	65	40	41
Femmes	36	43	71	74	Femmes	39	35	60	59
Niveau de formation initiale									
Supérieur au Bac	17	27	22	33	Supérieur au Bac	3	1	11	2
Bac	26	27	27	29	Bac	23	5	38	9
CAP-BEP	38	35	33	28	CAP-BEP	34	48	23	48
Inférieur au CAP-BEP	19	11	19	10	Inférieur au CAP-BEP	41	46	28	41

Source: ASP.

Champ: entrants en contrats aidés en 2016 résidant en France métropolitaine - conventions initiales.

Traitements: Dares-Insee.

Note de lecture: les moins de 26 ans représentent 32 % des contrats en CUI-CIE et 20 % des contrats des CUI-CAE.

Tableau 3
Les employeurs et secteurs recourant aux CUI et aux EAv, en 2016 (en %)

	CUI-CAE		EAv non marchand			CUI-CIE		EAv marchand	
	En QP	Autres quartiers des unités urbaines englobantes	En QP	Autres quartiers des unités urbaines englobantes		En QP	Autres quartiers des unités urbaines englobantes	En QP	Autres quartiers des unités urbaines englobantes
Statut de l'employeur									
Commune, EPCI et autres collectivités territoriales	14	14	21	29					
Association et autre personne morale	49	48	63	54					
Etablissements publics	38	37	16	17					
Secteur d'activité									
Agriculture, sylviculture et pêche	1	1	1	1					
Industrie	10	11	10	12					
Construction	10	9	9	10					
Tertiaire	79	79	81	77					

Source: ASP.

Champ: entrants en contrats aidés en 2016 résidant en France métropolitaine, conventions initiales.

Traitements: Dares-Insee.

Note de lecture: 14 % des employeurs des CUI-CAE des quartiers prioritaires sont des communes, EPCI et autres collectivités territoriales.

PERRINE KAUFFMANN (Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques – Dares, ministère du Travail)

Les sortants de contrats uniques d'insertion dans les quartiers prioritaires

42 % des bénéficiaires de CUI vivant en quartiers prioritaires sont en emploi six mois après leur sortie

Les personnes ayant bénéficié d'un contrat unique d'insertion (CUI) sont interrogés six mois après la fin de leur contrat afin de connaître leur situation. En quartiers prioritaires, 42 % des bénéficiaires interrogés en 2016 déclarent être en emploi contre 52 % de ceux résidant dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes ([tableau 1](#)). Mais seuls 29 % sont en emploi durable, contre 39 % dans le

reste des unités urbaines englobantes. En revanche, la part de personnes entrant en formation ou devenant inactives est faible aussi bien en quartiers prioritaires qu'en dehors (7 %).

Enfin, quel que soit le lieu de résidence, l'insertion dans l'emploi est plus élevée pour les sortants de contrats du secteur marchand (CUI-CIE) que pour les sortants du secteur non marchand (CUI-CAE).

Des taux d'insertion dans l'emploi bien plus faibles en quartiers prioritaires

Quelles que soient leurs caractéristiques, les sortants résidant en quartiers prioritaires ont toujours des taux d'insertion dans l'emploi plus faibles que ceux des quartiers environnants. Cette différence est très marquée pour les personnes ayant au moins 50 ans sortant de CIE : en quartiers prioritaires, 50 % déclarent être en emploi, contre 66 % dans les autres quartiers des unités urbaines

englobantes ([tableau 2](#)). Cette différence est cependant moins marquée pour les titulaires du baccalauréat sortant de CAE comme de CIE : en quartiers prioritaires, 41 % des sortants de CAE et 63 % des sortants de CIE déclarent être en emploi, contre respectivement 46 % et 66 % dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes.

Les résidents des quartiers prioritaires ayant eu un CIE dans l'industrie s'insèrent mieux dans l'emploi

En quartiers prioritaires, 76 % des personnes ayant bénéficié d'un CIE dans l'industrie déclarent être en emploi six mois après leur sortie de contrat, contre 70 % pour celles habitant les autres quartiers des unités urbaines englobantes ([tableau 3](#)). C'est le seul secteur pour lequel les habitants des quartiers

prioritaires ont un taux d'insertion dans l'emploi plus élevé. La construction connaît, par contre, le taux d'insertion le plus faible : 45 % des sortants de contrats aidés de ce secteur sont en emploi en quartier prioritaire, contre 62 % dans les quartiers environnants.

Les sortants de CUI vivant dans un quartier prioritaire sont davantage satisfaits de leur contrat

De manière générale, les résidents des quartiers prioritaires sont davantage satisfaits du déroulement de leur contrat aidé que les autres bénéficiaires : 72 % des sortants résidant en quartier considèrent ainsi que le passage en CIE leur a permis d'acquérir une expérience professionnelle, contre 62 % dans les unités urbaines englobantes. De même, 68 % des sortants de CAE habitant un quartier prioritaire

considèrent que ce contrat leur a permis d'améliorer leur situation financière, contre 62 % dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes. Et 37 % des résidents de quartier prioritaire sortant de CIE pensent aussi que leur passage en contrat aidé leur a permis de se faire des relations utiles pour trouver un emploi, contre 31 % en dehors des quartiers.

Tableau 1
Situation professionnelle à six mois des sortants de contrat aidé interrogés en 2016 (en %)

	Emploi		Emploi durable		Stages de formation, études		Chômage		Inactivité	
	En QP	Autres quartiers des unités urbaines englobantes	En QP	Autres quartiers des unités urbaines englobantes	En QP	Autres quartiers des unités urbaines englobantes	En QP	Autres quartiers des unités urbaines englobantes	En QP	Autres quartiers des unités urbaines englobantes
CUI-CIE	55	66	44	54	2	2	39	30	2	2
CUI-CAE	35	44	22	30	3	4	57	48	4	5
Ensemble	42	52	29	39	3	3	52	41	4	4

Source: ASP.

Champ: personnes sorties de contrat aidé interrogées en 2016 résidant dans une unité urbaine englobante de quartier prioritaire (France métropolitaine).

Traitements: Dares-Insee.

Note de lecture: en 2016, 55 % des personnes sorties de CUI-CIE résidant en quartiers prioritaires déclarent être en emploi six mois après leur sortie.

Tableau 2
Taux d'insertion dans l'emploi à six mois selon les caractéristiques des salariés en contrat aidé (en %)

	CUI-CIE		CUI-CAE	
	En QP	Autres quartiers des unités urbaines englobantes	En QP	Autres quartiers des unités urbaines englobantes
Sexe				
Hommes	56	65	34	42
Femmes	54	67	36	44
Âge				
Moins de 26 ans	54	66	43	50
26-49 ans	57	65	34	44
50 ans et plus	50	66	32	38
Niveau de formation				
Inférieur au CAP	53	58	29	33
BEP-CAP	51	63	30	38
Bac	63	66	41	46
Supérieur au Bac	57	72	44	52

Source: ASP.

Champ: personnes sorties de contrat aidé interrogées en 2016 résidant dans une unité urbaine englobante de quartier prioritaire (France métropolitaine).

Traitements: Dares-Insee.

Note de lecture: en 2016, 56 % des hommes sortis de CUI-CIE résidant en quartiers prioritaires déclarent être en emploi six mois après leur sortie.

Tableau 3
Taux d'insertion dans l'emploi à six mois des salariés selon le secteur et l'employeur du contrat aidé (en %)

	CUI-CIE			CUI-CAE	
	En QP	Autres quartiers des unités urbaines englobantes		En QP	Autres quartiers des unités urbaines englobantes
Agriculture	48	62	Communes, EPCI et autres collectivités territoriales	33	43
Industrie	76	70			
Construction	45	62	Associations et autres personnes morales	37	46
Tertiaire	54	66	Établissements publics	34	42

Source: ASP.

Champ: personnes sorties de contrat aidé interrogées en 2016 résidant dans une unité urbaine englobante de quartier prioritaire (France métropolitaine).

Traitements: Dares-Insee.

Note de lecture: en 2016, 34 % des personnes sorties d'un CUI-CAE dans un établissement public et résidant en quartiers prioritaires déclarent être en emploi six mois après leur sortie.

PASCAL DIEUSAERT (CGET – ONPV)

Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi

Le nombre de demandeurs d'emploi diminue, davantage en quartiers prioritaires qu'ailleurs, entre 2016 et 2017

Au 2^e trimestre 2017, parmi les 760 200 demandeurs d'emploi en quartiers prioritaires de la politique de la ville tenus d'effectuer des recherches d'emploi (catégories A, B, C), 533 500 inscrits soit 70 %, sont sans aucune activité (catégorie A) ([graphique 1](#)). Cette proportion n'est que de 63 % dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes. *A contrario*, les demandeurs d'emploi ayant eu une activité réduite (catégories B et C) ont donc un poids plus faible en quartiers prioritaires que dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes (30 %, contre 37 %). Parmi l'ensemble des demandeurs d'emploi des unités urbaines englobantes, 20,7 % de ceux qui sont inscrits en catégories A, B ou C et 22,5 % des inscrits en catégorie A résident en quartiers prioritaires. Or, parmi les habitants en âge de travailler (de 15 à

64 ans) de ces mêmes unités urbaines, seuls 13 % résident en quartiers prioritaires.

Entre mi-2016 et mi-2017, le nombre de demandeurs d'emploi sans aucune activité a sensiblement diminué annuellement¹, de manière plus marquée en quartiers prioritaires que dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes : la baisse annuelle moyenne est ainsi de 2,4 % en quartiers prioritaires, contre 1,2 % dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes. Sur cette période, la diminution de la demande d'emploi de catégorie A – qui se rapproche le plus de la définition du chômage au sens du Bureau international du travail (BIT) – compense, en quartiers prioritaires et contrairement au reste des unités urbaines englobantes, la hausse du nombre de demandeurs d'emploi exerçant une activité réduite.

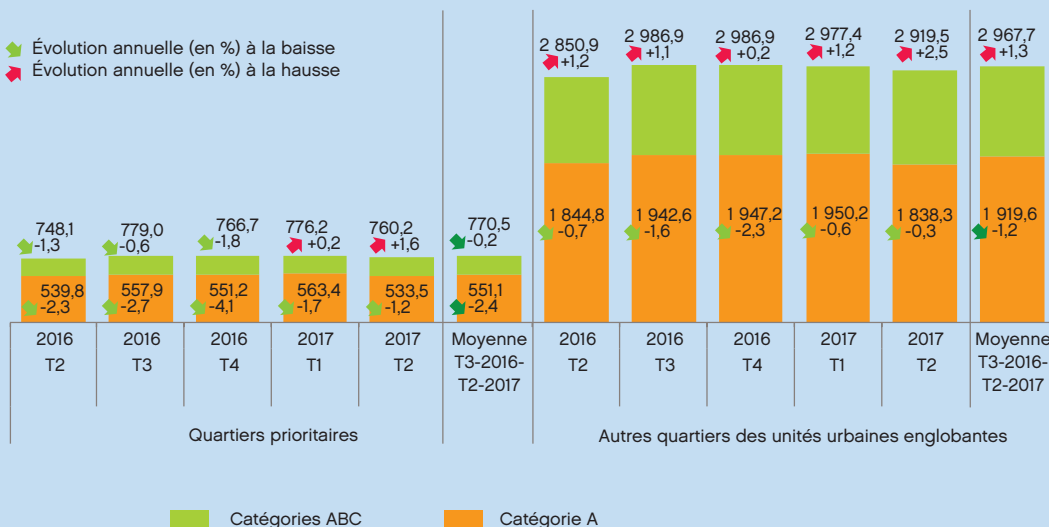
Le nombre de jeunes demandeurs d'emploi baisse également en quartiers prioritaires, quoique de façon plus modérée au 1^{er} semestre 2017

Au 2^e trimestre 2017, 112 800 jeunes âgés de moins de 26 ans résidant en quartiers prioritaires sont inscrits sur les listes de Pôle emploi en tant que demandeurs d'emploi de catégories A, B ou C, contre 115 300 un an auparavant ([graphique 2](#)). Ils représentent environ un jeune demandeur d'emploi sur cinq des unités urbaines englobantes. Par rapport à l'année précédente, entre le 3^e trimestre 2016 et le 2^e trimestre 2017, le nombre de jeunes demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires a, en moyenne, baissé de 4,2 %, contre 3,6 % dans les autres quartiers des unités

urbaines englobantes. Toutefois, trimestre après trimestre, le rythme de cette baisse annuelle ralentit, notamment en quartiers prioritaires, passant dans ces territoires de 6,4 % au 4^e trimestre 2017 à 2,4 % au 2^e trimestre 2017. Toutes choses égales par ailleurs, le ralentissement programmé des contrats aidés en 2018 – avec notamment la disparition des contrats initiative emploi (CIE) Starter et des Emplois d'avenir – risque d'orienter à la hausse le nombre de demandeurs d'emploi dans les quartiers prioritaires dans les mois à venir, notamment chez les jeunes.

1. Le marché de l'emploi est soumis à des variations saisonnières structurelles avec un nombre supérieur de demandeurs d'emploi lors des dernier et premier trimestres d'une année civile du fait, notamment, de l'arrivée sur le marché de l'emploi d'un flux important de jeunes actifs sortant de leur formation initiale. En termes d'évolution, il est donc préférable de privilégier une analyse annuelle.

▲ Évolution annuelle (en %) à la baisse
▲ Évolution annuelle (en %) à la hausse



Graphique 1
Nombre de demandeurs d'emploi de catégories A, B ou C inscrits à Pôle emploi du 2^e trimestre 2016 au 2^e trimestre 2017 (en milliers) et évolutions annuelles (en %)

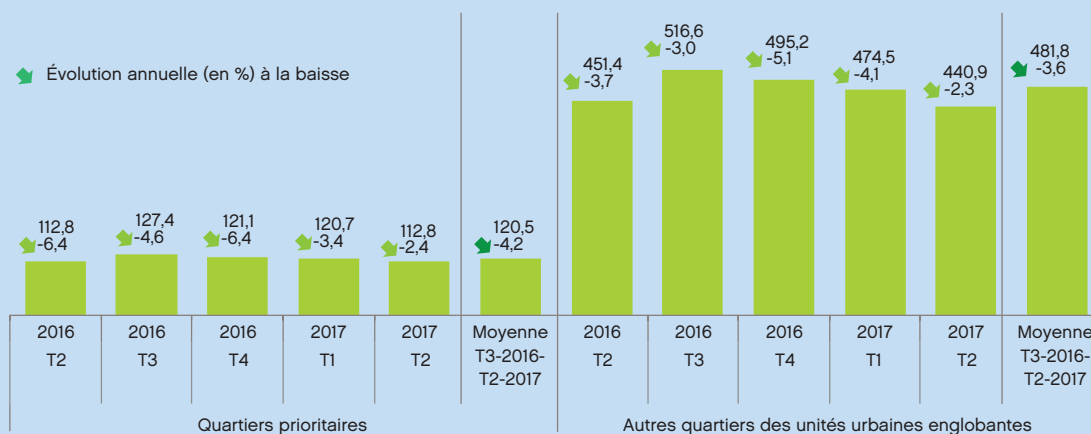
Source: données Pôle emploi — Géoréférencement Insee.

Champ: demandeurs d'emplois inscrits à Pôle emploi en catégories A, B ou C résidant dans une unité urbaine comprenant au moins un quartier prioritaire métropolitain ou réunionnais.

Calculs: Insee.

Note de lecture: au 2^e trimestre 2017, 760 200 habitants des quartiers prioritaires métropolitains ou réunionnais sont inscrits à Pôle emploi comme demandeurs d'emploi de catégories A, B ou C. Par rapport à la même période de l'année précédente, leur nombre augmente de 1,6 %. Sur un an, entre le 3^e trimestre 2016 et le 2^e trimestre 2017, le nombre moyen de demandeurs d'emploi de catégories A, B, C est de 770 500 demandeurs d'emploi, soit une baisse annuelle moyenne de 0,2 %.

▲ Évolution annuelle (en %) à la baisse



Graphique 2
Nombre de demandeurs d'emploi de moins de 26 ans de catégories A, B ou C inscrits à Pôle emploi du 2^e trimestre 2016 au 2^e trimestre 2017 (en milliers) et évolutions annuelles (en %)

Source: données Pôle emploi — Géoréférencement Insee.

Champ: demandeurs d'emplois de moins de 26 ans inscrits à Pôle emploi en catégories A, B ou C résidant dans une unité urbaine comprenant au moins un quartier prioritaire métropolitain ou réunionnais.

Calculs: Insee.

Note de lecture: au 2^e trimestre 2017, 112 800 habitants des quartiers prioritaires métropolitains ou réunionnais âgés de moins de 26 ans sont inscrits à Pôle emploi comme demandeurs d'emploi de catégories A, B ou C. Par rapport à la même période de l'année précédente, leur nombre baisse de 2,4 %. Sur un an, entre le 3^e trimestre 2016 et le 2^e trimestre 2017, le nombre moyen de jeunes demandeurs d'emploi de catégories A, B ou C est de 120 500, soit une baisse annuelle moyenne de 4,2 %.

YANNIG PONS (Pôle emploi)

Formation, prestations et accompagnement des demandeurs d'emploi

Pôle emploi met en œuvre un accompagnement différencié en termes de nature et d'intensité des services proposés pour répondre à des besoins distincts des demandeurs d'emploi. Plus précisément, la modalité «suivi» est destinée aux demandeurs d'emploi les plus proches du marché du travail et dont l'autonomie est la plus grande; l'accompagnement «renforcé», qui repose sur des contacts plus fréquents avec les conseillers en privilégiant les entretiens physiques, s'adresse aux per-

sonnes ayant besoin d'un accompagnement intensif; l'accompagnement «guidé» est dédié aux demandeurs d'emploi se trouvant dans une situation intermédiaire. Enfin l'approche «globale» de l'accompagnement s'adresse aux demandeurs d'emploi confrontés à un cumul de freins sociaux et professionnels. L'affectation à une modalité de suivi ou d'accompagnement est réalisée sur la base d'un diagnostic individualisé de la situation du demandeur d'emploi et de ses besoins.

Les demandeurs d'emploi résidant en quartiers prioritaires bénéficient relativement plus souvent d'un accompagnement renforcé...

En moyenne, les demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires bénéficient d'un accompagnement plus intensif que les autres demandeurs d'emploi: fin septembre 2017, 24 % d'entre eux bénéficient d'un accompagnement «global» ou «renforcé», contre 18 % dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes ([graphique 1](#)). En quartiers prioritaires comme sur le

reste du territoire, les jeunes sont proportionnellement davantage concernés par l'accompagnement intensif: 35 % des demandeurs d'emploi de moins de 25 ans des quartiers prioritaires bénéficient ainsi d'un accompagnement «global» ou «renforcé». Cette part est de 29 % dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes.

... et leur taux d'accès à la formation est similaire à celui des autres demandeurs d'emploi

Entre juillet 2016 et juin 2017, les demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires accèdent autant à la formation que ceux des autres quartiers des unités urbaines englobantes. Les demandeurs d'emploi en quartiers prioritaires représentent ainsi 12 % des entrées en formation, une part proche de leur poids sur l'ensemble des demandeurs d'emploi. En quartiers prioritaires, comme dans les autres quartiers, les jeunes demandeurs d'emploi (moins de 25 ans) entrent plus souvent en formation que les demandeurs d'emploi plus âgés: ainsi, en quartiers priori-

taires, les jeunes de moins de 25 ans représentent 24 % des entrées en formation, mais seulement 15 % des demandeurs d'emploi ([tableau 2](#)).

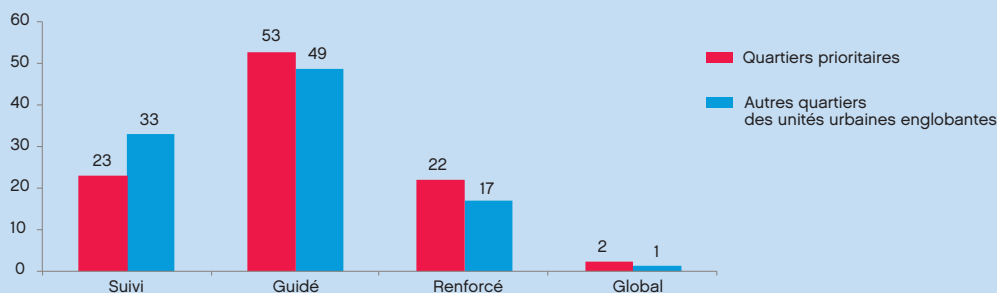
11 % des formations suivies par les demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires ont un objectif de «remise à niveau», contre 8 % pour les demandeurs d'emploi des quartiers environnants. Pour les autres objectifs de formation (certification, professionnalisation, adaptation au poste de travail, etc.), on n'observe pas de différence importante entre les quartiers prioritaires et les autres parties du territoire.

Les jeunes demandeurs d'emploi issus d'un quartier prioritaire bénéficient plus souvent de prestations de Pôle emploi relevant d'un appui social

Pôle emploi propose des prestations aux demandeurs d'emploi sous forme, par exemple, d'ateliers, d'appui social ou d'évaluations (évaluations des compétences professionnelles, diagnostic de positionnement...).

Entre juillet 2016 et juin 2017, les demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires ont bénéficié de 13 % des prestations délivrées par Pôle emploi, soit une part proche de leur poids dans l'ensemble des demandeurs d'emploi. À l'instar des formations,

les jeunes bénéficient plus fréquemment que leurs aînés de ces prestations. Celles-ci relèvent plus souvent, pour les demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires que pour ceux des autres quartiers des unités urbaines englobantes, de l'appui social (insertion par l'activité économique ou accompagnement individualisé par exemple), soit 15 % des prestations dans le premier cas contre 10 % dans le second.



Graphique 1
Répartition des demandeurs d'emploi selon leur modalité de suivi et d'accompagnement (en %)

Source: Pôle emploi (STMT).

Champ: demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégories A, B ou C au 30 septembre 2017.

Calculs: Pôle emploi.

Note de lecture: 22 % des demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires bénéficient d'un accompagnement renforcé contre 17 % de ceux des autres quartiers des unités urbaines englobant au moins un quartier prioritaire.

Tableau 1

Répartition des entrées en formation et des demandeurs d'emploi selon l'âge (en %)

	Entrées en formation		Demandeurs d'emploi	
	Quartiers prioritaires	Autres quartiers des unités urbaines englobantes	Quartiers prioritaires	Autres quartiers des unités urbaines englobantes
Répartition par âge	100	100	100	100
Moins de 25 ans	24	27	15	16
25 - 29 ans	17	18	14	16
30 - 39 ans	28	27	26	26
40 - 49 ans	21	20	23	21
50 ans et plus	11	12	21	21
Part des habitants parmi les entrées en formation ou demandeurs d'emploi	12	38	13	37

Source: Pôle emploi (STMT).

Champ: entrées en formation de juillet 2016 à juin 2017; répartition des demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A, B ou C au 30 septembre 2017.

Calculs: Pôle emploi.

Note de lecture: 12 % des bénéficiaires de formation et 13 % des demandeurs d'emploi résidaient en quartiers prioritaires. Dans ces quartiers, les demandeurs d'emploi de moins de 25 ans représentent 15 % des inscrits en catégorie A, B ou C et concentrent 24 % des entrées en formation.

Tableau 2

Part des principales prestations délivrées dans les quartiers prioritaires (en %)

Part de la zone dans l'ensemble des prestations	Quartiers prioritaires	Autres quartiers des unités urbaines englobantes
	13	39
Principales prestations suivies		
Prestations d'appui social dont :	15	10
Inscription par l'activité économique	5	3
Accompagnement individualisé	4	3
Plan local pour l'insertion et l'emploi	3	1
Autres prestations dont :	85	90
Activ'emploi	10	14
Se former, un atout pour votre retour à l'emploi	8	7
Outiller ma candidature	5	5
Activ/projet	5	6
Évaluation par simulation préalable à un recrutement	3	3

Source: Pôle emploi (Fichier historique).

Champ: prestations suivies de juillet 2016 à juin 2017.

Calculs: Pôle emploi.

Note de lecture: dans les quartiers prioritaires, Activ'emploi représente 10 % des prestations suivies entre juillet 2016 et juin 2017.

YANNIG PONS (Pôle emploi)

Profil et accès à l'emploi des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi

Des demandeurs d'emploi moins diplômés dans les quartiers prioritaires

Au 30 septembre 2017, 13 % des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégories A, B ou C¹ résident dans un quartier prioritaire de la politique de la ville. D'après l'Insee, ces quartiers ne concentrent pourtant que 8 % de la population totale (Insee, Recensement de la population 2013). En Île-de-France et dans les départements et régions d'outre-mer (Drom), où la part de la population en quartiers prioritaires est plus importante, un demandeur d'emploi sur cinq réside dans ces quartiers.

La répartition par âge des demandeurs d'emploi résidant en quartiers prioritaires est proche de celle des autres demandeurs d'emploi résidant dans une unité urbaine englobant au moins un quartier prioritaire. En revanche, les demandeurs d'emploi en

quartiers prioritaires sont plus souvent des hommes (53 %) que dans les quartiers environnants (50 %) ([graphique 1](#)). Ils ont, par ailleurs, un niveau de formation généralement inférieur à celui des autres demandeurs d'emploi: deux tiers ont un niveau inférieur au baccalauréat contre la moitié des autres demandeurs d'emploi des quartiers environnants. Seule la moitié des demandeurs d'emploi résidant en quartiers prioritaires ont un droit à une allocation de chômage (assurance chômage ou régime de solidarité de l'État²), contre 60 % des demandeurs d'emploi des autres quartiers des unités urbaines englobantes. Ils sont, en revanche, plus souvent allocataires du RSA. Ces écarts traduisent éventuellement un éloignement plus important du marché du travail des résidents des quartiers prioritaires.

42 % des demandeurs d'emploi des QPV accèdent à l'emploi dans l'année qui suit leur inscription

Au cours de l'année qui suit leur inscription en catégories A ou B, 42 % des demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires ont accès à un emploi, contre 52 % des demandeurs d'emploi des autres quartiers des unités urbaines englobant au moins un quartier prioritaire. Quelles que soient les caractéristiques des demandeurs d'emploi, l'accès à l'emploi est plus faible dans les quartiers prioritaires que dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes ([graphique 2](#)). L'écart global s'explique, pour partie, par le profil des demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires, notamment moins diplômés. Par ailleurs, parmi les demandeurs d'emploi des

quartiers prioritaires, les Franciliens accèdent davantage à l'emploi dans l'année suivant leur inscription que ceux des autres régions. À l'inverse, pour les demandeurs d'emploi des autres quartiers des unités urbaines englobantes, c'est dans les autres régions métropolitaines que l'accès à l'emploi est le plus aisé.

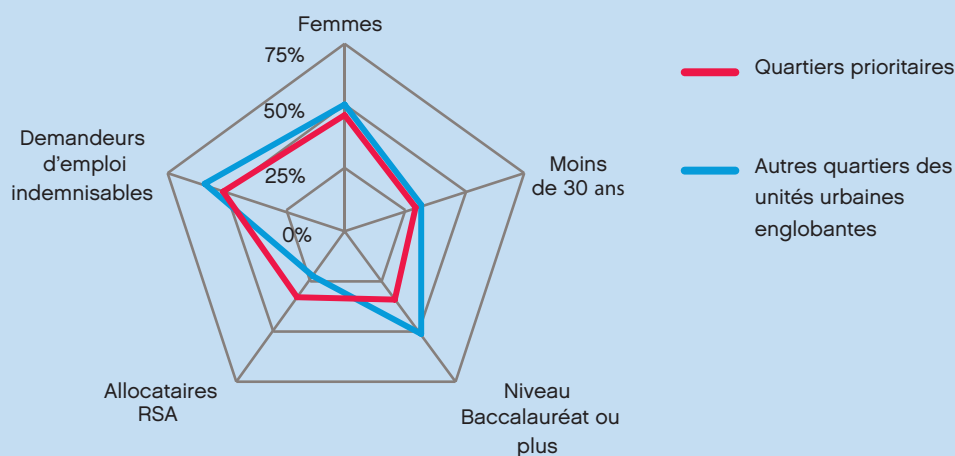
En outre, les femmes accèdent moins facilement à l'emploi que les hommes dans les quartiers prioritaires, alors que dans les autres quartiers, la différence entre femmes et hommes est faible. Enfin, dans les quartiers prioritaires comme ailleurs, les jeunes accèdent plus aisément à l'emploi que leurs aînés.

1. Catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi.

Catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois).

Catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. plus de 78 heures au cours du mois).

2. Les allocations retenues sont l'ensemble des allocations de chômage qu'elles relèvent de l'Assurance chômage (principalement l'allocation de retour à l'emploi) ou de la solidarité-Etat (principalement allocation de solidarité spécifique).



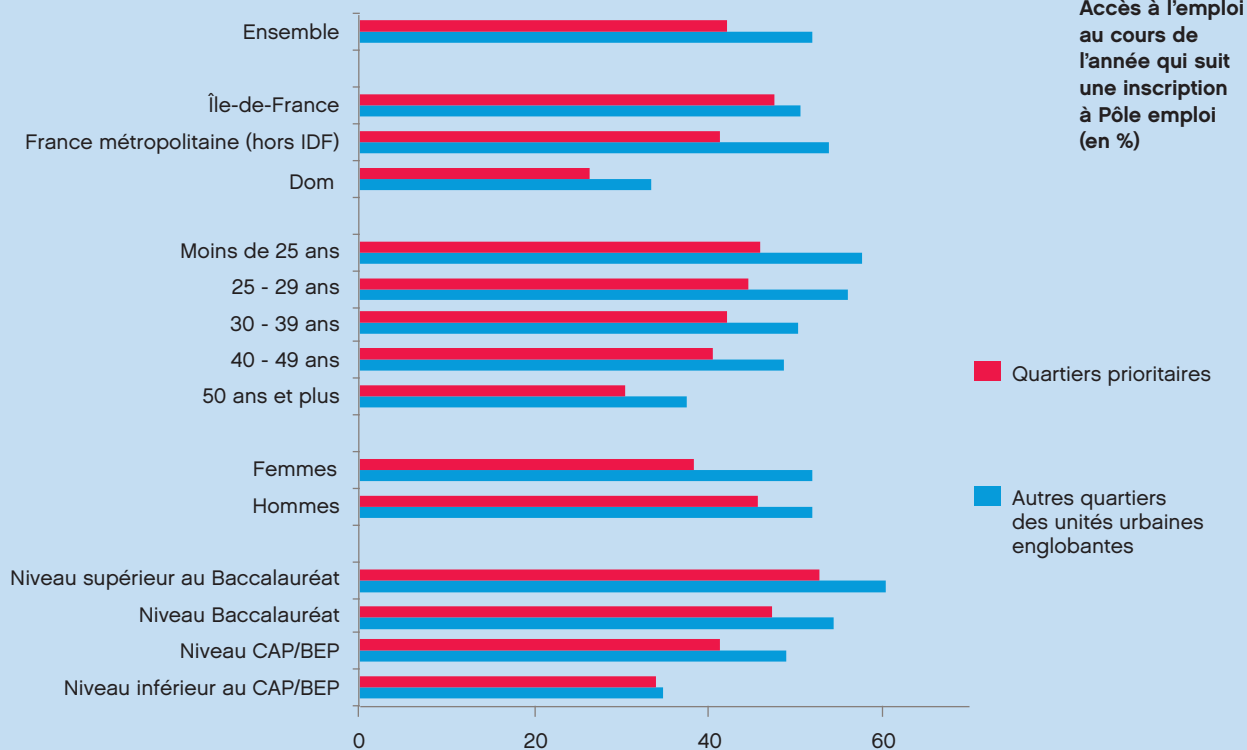
Graphique 1
Caractéristiques des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi

Source: Pôle emploi (STMT).

Champ: demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégories A, B ou C au 30 septembre 2017.

Calculs: Pôle emploi.

Note de lecture: dans les quartiers prioritaires, 34 % des demandeurs d'emploi ont un niveau de formation supérieur ou égal au baccalauréat contre 51 % dans les quartiers environnants.



Graphique 2
Accès à l'emploi au cours de l'année qui suit une inscription à Pôle emploi (en %)

Source: Pôle emploi (Fichier historique, SISF), Acoess-CCMSA (DPAE).

Champ: demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi entre mai 2015 et avril 2016 en catégories A, B ou en contrat de sécurisation professionnelle, ou en catégorie C avec une déclaration d'embauche le mois de leur inscription.

Calculs: Pôle emploi.

Note de lecture: dans les quartiers prioritaires, 34 % des demandeurs d'emploi ont un niveau de formation supérieur ou égal au baccalauréat contre 51 % dans les quartiers environnants.